



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 10/07/2019

Date d'affichage : 19/07/2019

DELIBERATION n°2019-24

SEANCE 17 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Frédéric PERRET donne procuration à Régis PIERROT

Muriel ROSSI donne procuration à Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Dispositif de participation citoyenne

Monsieur le Maire présente le dispositif de participation citoyenne proposé par la Gendarmerie Nationale. Il s'agit de mettre en place un réseau d'habitants référents auprès des forces de l'ordre, dans l'esprit des « voisins vigilants » des communes anglaises. Ce dispositif permettrait de retisser du lien entre les habitants et de réduire le nombre d'infractions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'approuver le dispositif de participation citoyenne
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole ainsi que tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 17 juillet 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20190717-2019-24-DE
Date de télétransmission : 19/07/2019
Date de réception préfecture : 19/07/2019



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 10/07/2019

Date d'affichage : 19/07/2019

DELIBERATION n°2019-25

SEANCE 17 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Frédéric PERRET donne procuration à Régis PIERROT

Muriel ROSSI donne procuration à Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Motion relative à l'annonce de la fermeture de la trésorerie

Monsieur le Maire a été avisé par le Directeur Départemental des Finances Publiques du projet de fermeture de la trésorerie de Tournay au 31 décembre 2019. Cette mesure entraînerait des déplacements beaucoup plus fréquents, pour les usagers et pour les agents des collectivités territoriales. Cette mesure entraînerait également la perte du loyer des bureaux de la trésorerie et du logement du comptable pour un montant total annuel de près de 15 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De sensibiliser le Préfet et les parlementaires sur l'abandon souhaitable de ce projet au regard de la qualité de chef-lieu de canton et d'intercommunalité de la commune de Tournay
2. De solliciter la mise en place d'une maison France Services prioritairement dans les locaux actuels au moins de façon provisoire

Fait et délibéré le 17 juillet 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20190717-2019-25-DE
Date de télétransmission : 19/07/2019
Date de réception préfecture : 19/07/2019



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 10/07/2019

Date d'affichage : 19/07/2019

DELIBERATION n°2019-26

SEANCE 17 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Frédéric PERRET donne procuration à Régis PIERROT

Muriel ROSSI donne procuration à Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Composition du Conseil communautaire

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Secrétaire Général de la Préfecture concernant la composition du Conseil communautaire lors du prochain renouvellement, avec possibilité d'un accord local avant le 31 aout 2019.

La communauté de communes a délibéré pour l'application du droit commun le 10 juillet 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De s'en tenir à l'application du droit commun

Fait et délibéré le 17 juillet 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 10/07/2019

Date d'affichage : 19/07/2019

DELIBERATION n°2019-27

SEANCE 17 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Frédéric PERRET donne procuration à Régis PIERROT

Muriel ROSSI donne procuration à Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Convention avec l'association « Parlem ! » pour des interventions scolaires en langue occitane – 2019/2020

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a renouvelé sa participation à l'opération « Caminaires » marquant l'attachement de la commune à la langue et à la culture occitane dans deux classes de l'école maternelle. En contrepartie, la commune s'engage à verser une subvention de 650 € correspondant à un montant de 325 € par classe.

La commune a également été saisie par le Directeur de l'école élémentaire Josette Fourcade pour la mise en place de ces mêmes interventions dans deux classes à l'élémentaire, dont le montant est fixé à 650 € par classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De reconduire la convention du 3 février 2009 pour l'année scolaire 2019/2020 pour l'école maternelle et de verser une subvention d'un montant de 650 €
2. De surseoir à statuer pour l'extension de ces interventions sur deux classes de l'école élémentaire pour un montant supplémentaire de 1 300 € après avoir pris contact avec les services de l'école pour comprendre le fonctionnement et vérifier le besoin.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 17 juillet 2019,

Pour copie conforme

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 10/07/2019

Date d'affichage : 19/07/2019

DELIBERATION n°2019-28

SEANCE 17 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Frédéric PERRET donne procuration à Régis PIERROT

Muriel ROSSI donne procuration à Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Matériel informatique de l'école élémentaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Directeur de l'école élémentaire Josette Fourcade a souhaité faire équiper la commune en Vidéoprojecteurs interactifs dans chaque classe en remplacement du TBI qui était fixé dans une classe. Cette opération, validée par le conseiller pédagogique de l'Education Nationale, a été retenue dans le cadre de l'appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité » de l'Etat qui prendra à charge 50% de la dépense dans la limite de 7 000 €. Une consultation a été lancée et c'est la proposition de PSI la plus avantageuse pour un montant de 11 020,65 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De retenir la proposition de PSI pour un montant de 11 020,65 € HT
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 17 juillet 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20190717-2019-28-DE
Date de télétransmission : 19/07/2019
Date de réception préfecture : 19/07/2019



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 10/07/2019

Date d'affichage : 19/07/2019

DELIBERATION n°2019-29

SEANCE 17 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Frédéric PERRET donne procuration à Régis PIERROT

Muriel ROSSI donne procuration à Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la maison de santé

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la consultation initiale avait été faite pour un montant de travaux estimé à 500 000 € HT. Or, le montant estimé par la maîtrise d'œuvre en phase APD est de 799 700 € HT. Monsieur le Maire propose donc que les honoraires de la maîtrise d'œuvre LEJEUNE-MOUREAUX suive la même augmentation, passant de 37 500 à 59 977,50 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE et de Madame Muriel ROSSI, décide :

1. De fixer le nouveau montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre à 59 977,50 € HT
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 17 juillet 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20190717-2019-29-DE
Date de télétransmission : 19/07/2019
Date de réception préfecture : 19/07/2019



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 10/07/2019

Date d'affichage : 19/07/2019

DELIBERATION n°2019-30

SEANCE 17 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Frédéric PERRET donne procuration à Régis PIERROT

Muriel ROSSI donne procuration à Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Remise en état d'un pont sur le chemin rural du Moura

Monsieur le Maire indique que le pont situé sur le chemin rural du Moura, entre Tournay et Bordes a été endommagé lors des intempéries de juillet 2018. Une consultation a été lancée et c'est l'entreprise POMES-DARRE TP qui est la moins onéreuse pour un montant de 10 511 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De retenir la proposition de POMES-DARRE TP pour un montant de 10 511 € HT
2. De solliciter une participation de la commune de Bordes à hauteur de 50%
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 17 juillet 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20190717-2019-30-DE
Date de télétransmission : 19/07/2019
Date de réception préfecture : 19/07/2019



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 10/07/2019

Date d'affichage : 19/07/2019

DELIBERATION n°2019-31

SEANCE 17 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Frédéric PERRET donne procuration à Régis PIERROT

Muriel ROSSI donne procuration à Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Taxes et produits irrécouvrables 2019

Le comptable public expose aux membres du Conseil municipal qu'il n'a pas pu recouvrer les titres cotes ou produits portés sur l'état ci-dessous. Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

| | Redevable | Sommes non recouvrées |
|---------------|----------------|-----------------------|
| 2015 | Cindy DESSEVRE | 24,00 € |
| TOTAUX | | 24,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'accorder décharge au comptable de 24,00 € pour l'exercice 2015

Fait et délibéré le 17 juillet 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20190717-2019-31-DE
Date de télétransmission : 19/07/2019
Date de réception préfecture : 19/07/2019



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 10/07/2019

Date d'affichage : 19/07/2019

DELIBERATION n°2019-32

SEANCE 17 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Frédéric PERRET donne procuration à Régis PIERROT

Muriel ROSSI donne procuration à Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Contribution au fonds de solidarité logement 2019

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. Il leur accorde des aides financières lorsqu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers, des charges et des frais d'assurance locative ainsi que le paiement des charges liés à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphonique. La loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales prévoit la participation des communes au financement du FSL. Dans un souci de répartition équitable de cette charge, le Conseil Départemental propose une participation des communes en fonction du nombre d'habitants. Le Département et ses partenaires ont décidé de ne mobiliser que 60 % des contributions pour 2018 et 2019. Compte tenu du fait que le versement pour 2018 a déjà été effectué, la participation 2019 s'élève à 115,60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De participer à hauteur de 115,60 € au Fonds de Solidarité Logement pour 2019
2. De verser cette somme à la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées, gestionnaire du fonds.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 17 juillet 2019,

Pour copie conforme

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 10/07/2019

Date d'affichage : 19/07/2019

DELIBERATION n°2019-33

SEANCE 17 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Frédéric PERRET donne procuration à Régis PIERROT

Muriel ROSSI donne procuration à Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Attribution d'un fonds de concours communautaire pour la MSP

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait sollicité un fonds de concours de la communauté de commune au projet de création de maison de santé pluridisciplinaire sur Tournay par délibération n°2018-56 du 20 décembre 2018.

Monsieur le Maire informe que le Conseil communautaire a approuvé la demande de fonds de concours pour un montant de 45 000 € par délibération n° 061-2019 du 10 juillet 2019. Ce versement sera effectué après réalisation, sur délibération concordante de la commune avec présentation du bilan de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De demander un fonds de concours à la communauté de communes des coteaux du Val d'Arros en vue de participer au financement de la création de la maison de santé pluridisciplinaire à hauteur de 45 000 €
2. De préciser que le versement définitif ne pourra être fait qu'après réalisation, sur présentation des factures sur la base de délibérations concordantes
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 17 juillet 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20190717-2019-33-DE
Date de télétransmission : 19/07/2019
Date de réception préfecture : 19/07/2019



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 10/07/2019

Date d'affichage : 19/07/2019

DELIBERATION n°2019-34

SEANCE 17 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Frédéric PERRET donne procuration à Régis PIERROT

Muriel ROSSI donne procuration à Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Tarifification du droit de place

A l'issue des travaux d'aménagement de la place d'Astarac, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'actualiser les tarifs du droit de place, inchangés depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De fixer les tarifs du droit de place de la façon suivante à partir du 1^{er} août 2019 :
 - Jour de marché : 0,40 € / mètre linéaire (sans électricité) et 0,70 € / mètre linéaire (avec électricité) avec un minimum de 1 €
 - Hors jour de marché : Forfait de 5 € (avec électricité)
 - Camions de l'outillage et cirques : Forfait journalier de 80 € (avec électricité)
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 17 juillet 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20190717-2019-34-DE
Date de télétransmission : 19/07/2019
Date de réception préfecture : 19/07/2019



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 10/07/2019

Date d'affichage : 19/07/2019

DELIBERATION n°2019-35

SEANCE 17 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Frédéric PERRET donne procuration à Régis PIERROT

Muriel ROSSI donne procuration à Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Tarifs ALSH de juin à août 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay de juin à août 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Château de Mauvezin le 12 juin 2019 : Quotient 1 : 10 €, Quotient 2 : 11 €, Quotient 3 : 12 €, Quotient 4 : 13 €, Quotient 5 : 14 €, Quotient 6 : 15 €
- Inter-centre à Trie-sur-Baïse du 19 juillet 2019 : Quotient 1 : 6 €, Quotient 2 : 7 €, Quotient 3 : 8 €, Quotient 4 : 9 €, Quotient 5 : 10 €, Quotient 6 : 11 €
- Pyrénées Ho à Cierp-Gaud du 26 juillet 2019 : Quotient 1 : 18 €, Quotient 2 : 19 €, Quotient 3 : 20 €, Quotient 4 : 21 €, Quotient 5 : 23 €, Quotient 6 : 25 €
- Mini-camp à Capbreton du 1^{er} au 2 août 2019 : Quotient 1 : 77 € (aide la CAF de 17 € déduite), Quotient 2 : 82 € (aide la CAF de 17 € déduite), Quotient 3 : 87 € (aide la CAF de 17 € déduite), Quotient 4 : 93 € (aide la CAF de 17 € déduite), Quotient 5 : 116 €, Quotient 6 : 122 €
- Ferme pédagogique de Castelnau-Rivière-Basse le 6 août 2019 : Quotient 1 : 11 €, Quotient 2 : 12 €, Quotient 3 : 13 €, Quotient 4 : 14 €, Quotient 5 : 15 €, Quotient 6 : 16 €

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20190717-2019-35-DE
Date de télétransmission : 19/07/2019
Date de réception préfecture : 19/07/2019

- Ferme pédagogique de Castelnau-Rivière-Basse le 6 août 2019 : Quotient 1 : 8 €, Quotient 2 : 9 €, Quotient 3 : 10 €, Quotient 4 : 11 €, Quotient 5 : 12 €, Quotient 6 : 13 €

Fait et délibéré le 17 juillet 2019,

Pour copie conforme

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 10/07/2019

Date d'affichage : 19/07/2019

DELIBERATION n°2019-36

SEANCE 17 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Frédéric PERRET donne procuration à Régis PIERROT

Muriel ROSSI donne procuration à Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Modification de la quotité de travail de deux agents affectés à l'école maternelle

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à partir de la rentrée 2019/2020, les deux agents affectés actuellement à l'école maternelle à raison de 30 hebdomadaires se verront confier de nouvelles tâches d'entretien de locaux et qu'il convient donc que ces emplois deviennent à temps complet.

Les agents ont exprimé leur accord et le comité technique a rendu un avis favorable le 15 octobre 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide, à compter du 1^{er} septembre 2019 :

1. De supprimer un poste d'adjoint d'animation à 30 heures hebdomadaires
2. De supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 30 hebdomadaires
3. De créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet
4. De créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
5. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 17 juillet 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20190717-2019-36-DE
Date de télétransmission : 19/07/2019
Date de réception préfecture : 19/07/2019



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 10/07/2019

Date d'affichage : 19/07/2019

DELIBERATION n°2019-37

SEANCE 17 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Frédéric PERRET donne procuration à Régis PIERROT

Muriel ROSSI donne procuration à Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Modification de la quotité de travail d'un adjoint administratif

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier la délibération du 22 février 1995 créant à l'époque un emploi à mi-temps à 19h30 pour passer à 20 heures hebdomadaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide, à compter du 1^{er} septembre 2019 :

1. De modifier la durée hebdomadaire d'un adjoint administratif de 19h30 à 20h
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 17 juillet 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 10/07/2019

Date d'affichage : 19/07/2019

DELIBERATION n°2019-38

SEANCE 17 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Frédéric PERRET donne procuration à Régis PIERROT

Muriel ROSSI donne procuration à Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Subventions aux associations 2019 - 2

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2019, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Pétanque Club Tournayais : 320 €
- ✓ Cotisation au CLIC du Pays des Coteaux 2019 : 15 €

Fait et délibéré le 17 juillet 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE